

## Information pour les entreprises et organismes touchés

### Contact pour les contribuables

- L'ARC a mis en place une équipe spécialisée afin de centraliser les dossiers des victimes de la présumée fraude et assurer un traitement juste et uniforme.
- Les contribuables touchés peuvent communiquer avec cette équipe au **819-953-4103** ou sans frais au **1-877-953-4103**.
- Les demandes d'allègement peuvent être envoyées par télécopieur au **819-953-3482**.

### Références utiles

- Comment fonctionnent les retenues sur la paie  
[www.arc.gc.ca/retenues](http://www.arc.gc.ca/retenues)
- T4001 – Guide de l'employeur  
[www.arc.gc.ca/F/pub/tg/t4001/](http://www.arc.gc.ca/F/pub/tg/t4001/)
- Plaintes et différends (oppositions et appels)  
[www.arc.gc.ca/differends](http://www.arc.gc.ca/differends)
- Les recouvrements à l'ARC  
[www.arc.gc.ca/recouvrements](http://www.arc.gc.ca/recouvrements)
- Dispositions d'allègement pour les contribuables  
[www.arc.gc.ca/allegementcontribuable](http://www.arc.gc.ca/allegementcontribuable)